

PROGRAMME ET METHODOLOGIE DU BILAN DE COMPETENCES

Tous les entretiens sont en face à face et individuels

Prérequis : Aucun

ENTRETIEN PREALABLE

Les objectifs

- Présenter CHRYSALIS et le consultant avec lequel le bilan va se dérouler
- Définir les attentes du bénéficiaire et les analyser
- Informer le bénéficiaire des conditions de déroulement, des méthodes et techniques mises en œuvre
- Confirmer l'engagement du bénéficiaire et formaliser la convention de formation
- Établir une durée et un planning prévisionnel d'entretiens

Les outils

- Entretien individuel
- Planning prévisionnel

PHASE PRELIMINAIRE

Les objectifs

- Analyser le parcours de vie et l'expérience professionnelle
- Identifier les étapes clés et la logique du parcours

Les outils

- Entretien individuel
- Documents Analyse de parcours CHRYSALIS

PREMIERE PHASE D'INVESTIGATION

Les objectifs

- Identifier les caractéristiques fondamentales de la personnalité
- Identifier les atouts, les axes de progrès et les freins
- Identifier les valeurs
- Identifier les besoins, les envies du bénéficiaire
- Identifier les ressources mobilisables : compétences techniques et transverses, aptitudes, cœur de métier

Les outils

- Entretiens individuels
- Ces analyses sont conduites et menées par le consultant sur la base de documents et outils CHRYSALIS
- L'évaluation peut se poursuivre par des tests psychotechniques (Central Test)

SECONDE PHASE D'INVESTIGATION

Les objectifs

- Identifier les aspirations et les motivations professionnelles
- Identifier les priorités
- Envisager un secteur, un métier, une formation, les potentialités
- Définir un ou des projets professionnels
- Analyser la faisabilité de ces projets en tenant compte des contraintes personnelles et des contextes économiques régionaux ou nationaux
- Mettre en évidence les écarts et/ou identifier les obstacles, afin d'envisager les solutions adaptées

- Élaborer une stratégie de recherche d'informations relatives aux métiers, aux entreprises, aux emplois proposés, aux formations ou toute autre information utile à la réalisation d'un projet (VAE, stages...)

Les outils

- Une série d'entretiens ciblés sur la construction de projet professionnel (ou de projets de formation) mettent en valeur les atouts et les points à améliorer, les différentes étapes de la mise en place des projets, leur faisabilité...
- Ces analyses sont conduites et menées par le consultant sur la base de documents et outils CHRYSALIS, de fiches métiers, définitions de fonction, rencontres avec des professionnels (enquêtes terrain), analyse socio-économique...

CONCLUSION

Les objectifs

- Construire un plan d'action à court et moyen terme, réaliste et dynamique et permettant au bénéficiaire d'être autonome dans ses démarches
- Apporter, si nécessaire, une assistance à l'élaboration d'outils (CV, courriers...)
- Co-construction d'un document de synthèse
- Remise d'un questionnaire de satisfaction
- Signature des documents de fin de bilan (conservation de documents et remise synthèse)

Les outils

- Entretiens individuels de validation du plan d'action

TARIFS

Forfait pour **20 heures** en face-à-face (présentiel ou distanciel via une plateforme de visioconférence) : **1800€** net de taxes.

Forfait pour **24 heures** en face-à-face (présentiel ou distanciel via une plateforme de visioconférence) : **1900€** net de taxes.

Le bilan de compétences est régi par les Articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail et par le Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences.

CHRYSALIS se conforme strictement aux exigences de ces lois.

Le bénéficiaire d'un bilan de compétences est seul destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse.

La décision de transmission de ce document lui appartient.

Le document de synthèse ne peut comporter d'autres indications que celles définies ci-après : les circonstances du bilan de compétences ; les compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolutions envisagées ; le cas échéant, les éléments constitutifs du projet professionnel ou éventuellement du projet de formation du bénéficiaire et principales étapes prévues pour la réalisation de ce projet.